

(8)

PARTENARIAT AFRIQUE-UE

POUR

LA SCIENCE, LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET L'ESPACE

RAISON D'ÊTRE

L'Afrique est le continent où la double fracture, scientifique et numérique, est la plus importante. Les objectifs du Millénaire pour le développement soulignent le rôle essentiel de la science et de la technologie pour la transformation socio-économique. L'investissement dans les capacités scientifiques africaines n'a pas été jugé prioritaire et le continent perd actuellement une partie de ses meilleures compétences scientifiques et techniques au profit d'autres régions. C'est dans ce contexte qu'a été élaboré le Plan d'action consolidé de l'Afrique dans le domaine de la science et de la technologie qui regroupe les programmes de la Commission de l'UA et du NEPAD relatifs au renforcement des capacités scientifiques et technologiques, à la production de connaissances et à l'innovation technologique.

Les objectifs du Millénaire pour le développement définissent d'ailleurs les technologies de l'information et de la communication (TIC) comme étant de puissants outils de croissance et de réduction de la pauvreté. Bien que les TIC constituent des instruments multisectoriels de développement socio-économique, il convient de mettre en œuvre une stratégie spéciale cohérente afin d'instaurer en Afrique une société de l'information ouverte à tous. C'est selon ces principes, et dans le contexte du Sommet mondial sur la société de l'information, que le Plan d'action régional africain pour l'économie du savoir (PARAES), une initiative de l'UA, a été mis au point.

Les applications spatiales offrent, de par leur nature même, un cadre permettant de s'attaquer aux problèmes avec efficacité, selon une perspective régionale. L'utilisation de la science spatiale en Afrique à des fins de développement offre des possibilités considérables, et il est nécessaire d'établir des accords institutionnels pour permettre à l'Afrique de tirer parti de ces avantages. Les systèmes spatiaux peuvent jouer un rôle essentiel en créant les conditions propices à la réalisation, par l'Afrique, des objectifs fixés en matière de développement durable, et contribuer au suivi du changement climatique.

La réduction de la fracture numérique et scientifique entre les pays africains et entre l'Afrique et d'autres régions du monde, ainsi que la promotion de la coopération en matière d'applications et de technologie spatiales en vue d'aider l'Afrique à atteindre son objectif de développement durable, sont à la base du Partenariat Afrique-UE pour la science, la société de l'information et l'espace.

Action prioritaire n°1 : Favoriser le développement d'une société de l'information ouverte à tous en Afrique

Objectif

- réduire la fracture numérique et renforcer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) comme puissants outils de réduction de la pauvreté, de croissance et de développement socio-économique.

Résultats escomptés

- des infrastructures de TIC plus durables, plus accessibles, plus économiques et plus efficaces;
- un recours accru aux applications des TIC en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation;
- des progrès sur la voie de l'instauration de sociétés fondées sur la connaissance ouvertes à tous et équitables;
- des positions et approches communes Afrique-UE dans les enceintes internationales et régionales consacrées aux TIC.

Activités

- compléter les investissements dans les infrastructures physiques, comme le prévoit le Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures, par une contribution aux initiatives les plus importantes en matière de renforcement des capacités que recense le Plan d'action régional africain pour l'économie du savoir (PARAES);
- créer les conditions propices à la mise en place de partenariats efficaces entre le secteur public et le secteur privé, afin que les services soient d'un coût accessible et que les TIC et les services connexes fassent l'objet d'une diffusion la plus large possible;
- veiller à la cohérence entre les actions menées au niveau continental et celles menées à l'échelon régional;
- accroître l'utilisation des TIC et des applications TIC ayant un impact sociétal élevé en Afrique, en particulier les services de santé en ligne ("*e-health*") et d'apprentissage en ligne ("*e-learning*");
- stimuler le développement des ressources humaines en matière de TIC, en agissant en faveur de l'acquisition de compétences numériques et d'une culture de base en la matière;
- renforcer le déploiement de réseaux régionaux de recherche et d'enseignement et leur interconnexion avec le réseau GÉANT 2;
- harmoniser les efforts et les initiatives en matière de TIC portant notamment sur les infrastructures, les points d'échange Internet, l'interconnectivité et l'interopérabilité;
- promouvoir les mesures en faveur des TIC et renforcer les cadres réglementaires en Afrique;
- promouvoir la télémédecine et les systèmes d'alerte précoce en cas d'épidémie, en liaison avec les plans de réaction rapide;

- tenir un dialogue systématique et régulier sur toutes les questions relatives aux TIC, au niveau technique, au niveau des hauts fonctionnaires et au niveau politique, selon les modalités assurant le plus haut degré d'efficacité.

Acteurs

- Commission de l'UA/NEPAD, États africains, communautés économiques régionales;
- Commission européenne, États membres de l'UE;
- Secteur privé;
- société civile et ONG;
- autorités locales;
- institutions financières internationales;
- Nations unies et agences spécialisées.

Financement

- sources de financement appropriées selon leur champ d'intervention respectif et leur adéquation aux objectifs et activités concernés, leur spécificité et les critères d'éligibilité, tels que le 10^e FED, l'IEVP et l'Instrument de financement de la coopération au développement;
- contributions bilatérales d'États membres de l'UE et d'États africains.

Action prioritaire n°2 : Appuyer le renforcement des capacités scientifiques et techniques en Afrique et mettre en œuvre le plan d'action consolidé de l'Afrique pour la science et la technologie

Objectif

- réduire la fracture scientifique, afin de renforcer les capacités africaines dans les domaines de la science et de la technologie et d'intensifier l'utilisation de la science et de la technologie comme puissants outils de réduction de la pauvreté, de croissance et de développement socio-économique.

Résultats escomptés

- renforcement de la base scientifique et technique africaine;
- accroissement du nombre de scientifiques, de techniciens et d'ingénieurs;
- intégration de la science et de la technique dans les programmes et projets sectoriels des CER;
- amélioration de l'infrastructure et des installations de recherche et développement;
- renforcement de la coopération UA-UE sur les programmes scientifiques et technologiques.

Activités

- entamer la mise en œuvre de la déclaration d'Addis-Abeba sur la science, la technologie

et la recherche scientifique pour le développement en Afrique;

- intensifier la coopération avec les CER sur l'intégration de la science et de la technologie au développement socio-économique et à la compétitivité, et renforcer leurs capacités dans ce domaine;
- promouvoir l'application des sciences et techniques aux fins de la réalisation d'objectifs spécifiques du Millénaire pour le développement;
- promouvoir des stratégies intégrées de recherche en matière de santé et améliorer les capacités nationales dans des domaines tels que les systèmes d'information sur la gestion de la santé, les études épidémiologiques, la recherche clinique et opérationnelle, et consolider les liens avec le Partenariat des pays européens et en développement sur les essais cliniques (EDCTP);
- définir des moyens innovants de financer la science et la technologie en Afrique;
- élaborer des politiques harmonisées dans les domaines de la science et de la technologie en Afrique;
- renforcer la dimension "science et technique" dans l'enseignement et la formation;
- favoriser l'échange de bonnes pratiques de coopération scientifique et technique au niveau régional et international;
- stimuler les arrangements institutionnels et politiques permettant aux pays africains de mobiliser et de partager leurs faibles ressources pour mener des activités scientifiques et concevoir des innovations technologiques;
- promouvoir la participation de la communauté africaine de la recherche à des programmes européens de recherche et de développement technologique;
- promouvoir des accords de jumelage entre les acteurs africains et européens concernés.

Acteurs

- Commission de l'UA/NEPAD, États africains, communautés économiques régionales;
- Commission européenne, États membres de l'UE;
- secteur privé, universités, instituts scientifiques et technologiques et centres de recherche;
- institutions financières internationales;
- Unesco et autres agences des Nations unies;
- Partenariat des pays européens et en développement sur les essais cliniques (EDCTP).

Financement

- sources de financement appropriées selon leur champ d'intervention respectif et leur adéquation aux objectifs et activités concernés, leur spécificité et les critères d'éligibilité, tels que le 10^e FED, l'IEVP et l'Instrument de financement de la coopération au développement;
- contributions bilatérales d'États membres de l'UE et d'États africains;

- Fonds africain pour la science et la technologie;
- EDCTP, budget du programme thématique "Investir dans les ressources humaines".

Action prioritaire n°3 : Renforcer la coopération en matière d'applications et de technologie spatiales

Objectif

- renforcer la coopération dans le domaine de l'utilisation d'applications et de technologie spatiales durables et d'un coût accessible, en vue de la réalisation des objectifs de l'Afrique en matière de développement durable.

Résultats escomptés

- pleine intégration des questions relatives à l'espace dans des dialogues spécifiques et des initiatives de coopération dans des domaines tels que l'environnement et la gestion des ressources, le changement climatique, la paix et la sécurité;
- projets spécifiques basés sur les technologies spatiales, en vue de réaliser des objectifs de développement à l'échelon régional et mondial.

Activités

- analyser ensemble le potentiel d'utilisation des applications spatiales pour mieux gérer les ressources naturelles, améliorer les conditions de vie des populations et promouvoir le développement durable, en particulier dans les domaines suivants:
 - télécommunications et réduction de la fracture numérique;
 - suivi du changement climatique, de la désertification ou des incendies, et des ressources en eau et en nourriture, grâce à des projets d'observation de la Terre tels que le GMES (Surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité) pour l'Afrique;
 - applications de navigation telles que GALILEO et le système européen de navigation par recouvrement géostationnaire (EGNOS);
 - facilitation des opérations d'aide humanitaire et amélioration de la sécurité des populations au moyen d'applications spatiales intégrées;
 - technologies spatiales et applications scientifiques destinées à contribuer à la société de la connaissance;
- veiller à ce que des mesures concrètes soient prises pour donner suite à l'événement intitulé: L'espace au service du développement: un exemple concret, le GMES et l'Afrique (qui aura lieu à Lisbonne en décembre 2007);
- mettre au point, dans certains domaines, des initiatives de coopération communes concrètes.

Acteurs concernés

- Commission de l'UA/NEPAD, États africains;

- Commission européenne, États membres de l'UE;
- agences européennes telles que l'Agence spatiale européenne (ASE) et Eumetsat;
- secteur privé.

Financement

- sources de financement appropriées selon leur champ d'intervention respectif et leur adéquation aux objectifs et activités concernés, leur spécificité et les critères d'éligibilité, tels que le 10^e FED, l'IEVP et l'Instrument de financement de la coopération au développement;
- contributions bilatérales d'États membres de l'UE et d'États africains.